



Aux 7^e assises techniques organisées par la société Duc (groupe Plukon)

Gagner 5 à 7 points d'IC par la gestion des pododermatites

Le 8 mars s'est tenue la 7^e édition de la journée technique organisée par la société Duc à la Baume Cornillane (26). Au programme: la situation sanitaire vis-à-vis de Salmonella Enteritidis dans le département, le nouveau plan d'action 2017 de la DDPP, les évolutions génétiques du poulet Ross 308 ainsi que la lutte contre les pododermatites ● S. Merchat

« Concernant la litière, l'idéal c'est de l'étaler 24 heures avant l'arrivée des poussins avec un minimum en paille de 1,5 kg/m² sur sol bétonné (entre 4 à 6 kg/m² sur terre battue) avec un papier de démarrage (grammage min 40 g/m²) qui doit rester de 3 à 5 j pour favoriser la consommation d'aliment. La sciure est mieux que la paille mais si vous choisissez la paille il ne faut pas que le brin excède 5 cm car ce sont ses extrémités qui absorbent l'eau. Les brins doivent être homogènes dans leur longueur. Il faut évacuer l'humidité de la litière dès le départ car les pododermatites se constituent dans les 15 premiers jours », a expliqué Jean-Charles Bethuel, (Aviagen) aux éleveurs de la société Duc réunis le 8 mars dernier à l'occasion de la traditionnelle journée technique. « Ce sont entre 5 et

7 points d'IC de gagnés en gérant les pododermatites, 0,2 point de saisie en moins et une plus grande homogénéité du lot », a-t-il annoncé.

Résultats des essais avec litière granulée

Les éleveurs du groupe Duc ont fait des essais de litière dans les bâtiments avec des granules de 6 mm et des granules émiétées (Durepaire).

« J'ai étalé 1,6 kg/m² de granules émiétées sur le sol du bâtiment qui se placent bien, de façon régulière au démarrage. Vers la fin du lot, c'est plus difficile... En rajouter quand les animaux ont 20-25 j ce n'est pas une chose aisée ! Par contre, j'ai constaté une nette amélioration des pattes et des brèches de mes animaux », indique l'un des éleveurs.



▲ Jean-Charles Bethuel (société Aviagen) : « La sciure est mieux que la paille pour la litière mais si vous choisissez la paille il ne faut pas que le brin de paille excède 5 cm car ce sont les extrémités de la paille qui absorbent l'eau ».

Spécialiste de la litière depuis 50 ans, la société propose des produits chauffés à plus de 90 °C et pressés à plus de 100 bars. Ce sont des granules de paille auxquels on rajoute des huiles essentielles ou des plantes.

« Les avantages de la litière en granules Palmi'Lit 8, c'est une économie de 80 % en temps, on élimine en partie les odeurs, et on réduit les problèmes de pattes avec des animaux plus propres. Les produits sont soit sous forme de granules, des brins fins de 2 à 3 mm, soit sous la forme cubes de 30 mm (Palmi'Lit XL 30). Les cubes doivent être mouillés à même le sol et le fait de les mouiller permet de les gonfler et d'avoir une meilleure répartition sur le sol », explique Patrick Mesnard, directeur de la société Durepaire.

La société propose également une gamme de granules émiétées avec des huiles essentielles (Mie'Lit) indiquée surtout au démarrage pour optimiser le confort des animaux.

Entre 2 et 2,5 points d'IC/an via la sélection

Outre la problématique des litières et des pododermatites, la journée a été l'occasion de faire un point sur les évolutions génétiques de la souche Ross 308. « Un tiers de la sélection du poulet Ross 308 concerne les critères de bien-être et de santé (viabilité, santé intestinale, tenue sur pattes, rusticité), un second tiers porte sur les paramètres de reproduction (fertilité, éclosion, production d'œufs, qualité des poussins) et le dernier tiers sur les performances de production (IC, croissance, rendement) », détaille Jean-Charles Bethuel.

Le rendement occupe une place importante dans la sélection, c'est pourquoi la société Aviagen a investi dans des scanners permettant de déterminer la qualité de squelette et le rendement viande de quelque 700 animaux par jour. L'effort de sélection se porte ensuite sur l'IC : « Chaque année nous gagnons entre 2 et 2,5 points d'indice. Le potentiel génétique et technique de la souche Ross évolue, il faut donc revoir l'aspect nutrition, environnemental et managérial de l'animal pour pro- ➤



▲ Patrick Mesnard (directeur de la société Durepaire) : « Les cubes de granules doivent être mouillés à même le sol et le fait de les mouiller permet de les gonfler et d'avoir une meilleure répartition sur le sol ».

Dans la Drôme

Salmonelles: une situation stable

Le bilan « salmonelles » de 2016 dans la Drôme, indique une situation inchangée par rapport à 2015 malgré les actions déjà engagées. 27 foyers ont été dénombrés dont 13 foyers salmonelles en chair surtout Salmonella enteritidis (neuf en poulets et quatre en dindes), 13 foyers en poudeuses (surtout en plein air) avec un foyer en repro ponte dont le

lot a été abattu et un foyer en poulettes (une résurgence dans un élevage avec des problèmes de respect des règles de biosécurité). « Il est à noter une augmentation des foyers en poudeuses par rapport à 2015. Pour le début de l'année 2017, quatre foyers sont à déplorer en volailles chair et deux en poudeuses, ce qui est normal car les cas se déclarent plus

tard dans l'année pour cette production », relativise Anne-France Julia (DDPP de la Drôme).

En comparaison, sur le plan national, on constate une augmentation du nombre de foyers de salmonelles enteritidis et une baisse de foyers des salmonelles Thyphimurium accompagnée d'une diminution des cas en chair.



30 inspections de la DDPP en 2017

Les actions prioritaires de la DDPP

Suite à l'arrêté biosécurité du 8 février 2016, la DDPP de la Drôme a pour mission de réaliser **30 inspections dans les élevages du département sur l'année 2017**. « Nous allons sélectionner en priorité les élevages de palmipèdes (les plus à risque), les élevages polyvalents ou mixtes c'est-à-dire les petits élevages qui font de la vente directe et des élevages qui se situent dans une forte densité d'élevages, ceux qui ont été mis en demeure ou ont eu un foyer. Ce seront, soit des visites inopinées soit des visites avec prise de rendez-vous le jour même. » Ces inspections « terrain » et « documentaire » donneront lieu, le cas échéant, à des

mises en demeure si les règles de biosécurité ne sont pas respectées », précise-t-elle.

En cas de non conformités mineures constatées (documentaires, quelques encombrants ou manquements dans un sas...), la DDPP enverra un avertissement pour une remise aux normes sans exiger de délais précis. Dans le cas de non conformités majeures (absence de sas, le nettoyage et la désinfection des bâtiments sans produit uniquement à l'eau...), un courrier avec accusé de réception sera envoyé avec des délais de remise en conformité. Les travaux de mise aux normes des élevages doivent être impérative-



▲ Anne-France Julia (DDPP de la Drôme) : « Nous ferons soit des visites inopinées ou avec prise de rendez-vous le jour même avec une inspection « terrain » et « documentaire ». Ce seront des inspections draconiennes avec mises en demeure si les règles de biosécurité ne sont pas respectées ».

ment terminés au 1^{er} juillet 2018.

Tous les acteurs mobilisés

Tous les acteurs professionnels seront mobilisés dans les différentes actions (aliments, ramasseurs, intégrateurs, techniciens, éleveurs...). « Deux assemblées générales par an vont être organisées (en janvier et juin) afin de valider les différentes actions élaborées lors des groupes de travail. Ces derniers, mis en place cette année, seront constitués d'acteurs techniques ciblés sur des thèmes afin de trouver des solutions et proposer des actions à mener en fixant des objectifs et échéanciers », ajoute-t-elle.

Parmi les actions prioritaires de cette année, on peut noter :

- multiplication des prélèvements et nombre de matrices pour renforcer la qualité et l'efficacité du dépistage,
- vérification de l'efficacité des opérations de nettoyage désinfection,
- lutte contre les nuisibles,
- renforcement des contrôles inopinés sur des élevages ciblés,
- mise sous APMS de plusieurs bâtiments même si le bâtiment est négatif sur un site comportant plusieurs bâtiments avec un risque de lien épidémiologique,
- contrôle des élevages avec absence de pouasse,
- élargir les IE au voisinage de l'élevage contaminé (petits élevages, basses-cours...).

► fiter de ces véritables Formule 1 », ajoute-t-il.

Et d'insister sur la phase de démarrage (0-7 j) : « c'est une période où l'IC est à son maximum (1 pour 1), et où le poussin développe sa capacité d'ingestion et sa capacité à absorber les nutriments et donc à améliorer son IC », précise-t-il. Dans les sept premiers jours, le poussin n'a pas de thermorégulation, son système immunitaire se met en place, la protection conférée par les anticorps maternels peut être inefficace en cas de stress du poussin, souligne-t-il. ●

Souche poulet Ross 308

Impact de la température au sol

T° au sol	25 °C	30 °C
● Poids 7 jours	151	165
● GMQ	51,5	53
● IC	1,48	1,45

Pour rappel : Afin d'optimiser le démarrage, la mise en chauffe du bâtiment doit débuter 72 heures avant l'arrivée des poussins afin d'atteindre un objectif de 35 °C 24 heures avant leur arrivée et mettre l'ensemble du matériel à température. Redescendre la température à 32 °C-33 °C à la mise en place.